



SPECIFICITES TECHNIQUES ET REGLES DE DOTATION DES RECIPIENTS

➤ **BARENTIN :**

- 1 bac d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) cuve grise/couvercle bleu
- 1 bac de Déchets Ménagers Recyclables (DMR) cuve grise/couvercle jaune
- 1 bac de 240 litres de déchets verts cuve verte/couvercle vert

➤ **PAVILLY :**

- 1 bac d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) cuve grise/couvercle bleu (ou bac marron antérieurement)
- 1 bac de Déchets Ménagers Recyclables (DMR) cuve grise/couvercle jaune
- 3 sacs transparents en moyenne par foyer réutilisables pour les déchets verts disponibles à la CCCA

➤ **7 autres communes (Blacqueville, Bouville, Emanville, Goupillières, Limésy, Sainte-Austreberthe et Villers-Ecalles) :**

- 1 bac d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) cuve grise/couvercle bleu (ou bac cuve grise avec couvercle vert antérieurement)
- des sacs jaunes pour les Déchets Ménagers Recyclables (DMR) disponibles dans les mairies
- Apport des déchets verts et autres déchets en déchetterie de Villers-Ecalles sauf pour la commune de Limésy qui bénéficie d'une collecte en porte-à-porte sur une durée déterminée (3 sacs transparents en moyenne par foyer réutilisables pour les déchets verts disponibles à la CCCA).

Règles de dotation

Fréquence de collecte				C1
Jours de stockage				7
1 à 3	Personnes	OMR	DMR	120 L
4 à 6	Personnes	OMR	DMR	240 L
>6	Personnes	OMR	DMR	360 L